

PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conseil municipal du 18 juin 2026



ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

1. Le Compte Administratif (CA) : l'ancien système

Le Compte Administratif est le document établi par le maire qui retrace :

- Les recettes réellement encaissées
- Les dépenses réellement payées
- Les restes à réaliser
- Les résultats de l'exercice

Le CA est présenté au conseil municipal qui doit l'approuver.

Dans l'ancien dispositif, il existait deux documents distincts :

1. Le Compte Administratif, produit par l'ordonnateur (le maire).
2. Le Compte de Gestion, produit par le comptable public de l'État

Ces deux documents devaient présenter les mêmes résultats et être approuvés séparément

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE (2)

2. Le Compte Financier Unique (CFU) : le nouveau système

Le CFU remplace les deux documents ci-dessous :

- le Compte Administratif
- le Compte de Gestion

Le passage au CFU est obligatoire au plus tard à compter de l'exercice 2026. La commune d'Ornex a opté pour un passage au CFU dès l'exercice 2025.

Il s'agit d'un document unique qui rassemble dans un même rapport :

- les données de l'ordonnateur
- les données du comptable public
- les informations financières et patrimoniales
- les indicateurs d'analyse financière

L'objectif est de simplifier la présentation et d'éviter les doublons.

PRÉAMBULE

L'exercice 2025 revêt une importance particulière puisqu'il correspond à la dernière année pleine du mandat municipal 2020-2026. Au cours de ces six dernières années, Ornex a poursuivi sa dynamique de développement démographique, portée notamment par la réalisation de plusieurs programmes immobiliers structurants, principalement situés le long de la RD1005.

Cette évolution de la population a conduit la commune à adapter et renforcer son offre de services afin de répondre aux besoins croissants des habitants tout en préservant la qualité du cadre de vie. Dans ce contexte, la municipalité a conduit une politique d'investissement ambitieuse visant à accompagner durablement cette croissance. Les efforts engagés ont permis de développer les équipements publics, d'améliorer les infrastructures communales et de renforcer l'attractivité du territoire dans les domaines éducatif, sportif, culturel et environnemental.

Les principales réalisations du mandat ont notamment porté sur :

Opérations d'investissement	Coût des projets
Travaux d'aménagement de l'école Arc en Ciel et construction du préau	380 000 €
Travaux d'amélioration et extension de la mairie	1 000 000 €
Aménagement du carrefour rue de Béjoud / RD1005	980 000 €
Investissements dédiés à l'arrivée du collège et du gymnase	6 500 000 €
Aménagement du parc des Hérissons	800 000 €
Travaux de rénovation énergétique de la salle René Lavergne	550 000 €
Travaux de rénovation Chez Brice	300 000 €
Aménagements en faveur de la mobilité douce	650 000 €
Vidéoprotection	480 000 €
Budgets participatifs	100 000 €
Extension et amélioration des locaux du centre technique municipal	750 000 €

Au total le plan pluriannuel d'investissement du mandat écoulé s'élève à plus de 21 M€ dont 4 M€ de remboursement de la dette, soit une moyenne annuelle de 2,8 M€ d'investissement net.

PRÉAMBULE (2)

Malgré un niveau d'investissement particulièrement soutenu pour une commune d'environ 5 000 habitants, le recours à l'emprunt est demeuré maîtrisé. Les seuls emprunts contractés au cours du mandat, entre 2021 et 2022, pour un montant total de 3,2 M€, ont exclusivement financé l'acquisition des terrains destinés à la construction du collège et du gymnase, deux équipements structurants pour le territoire.

L'exercice 2025 présente néanmoins plusieurs caractéristiques exceptionnelles ayant fortement influencé les équilibres financiers de la commune.

En fonctionnement, la commune a versé une soulte de 1,195 M€ au profit des communes de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns dans le cadre de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien. Par ailleurs, la montée en puissance du gymnase des Charbonnières s'est traduite par une contribution de près de 200 K€ au SIVU.

En investissement, l'année a été marquée par la fin des recettes issues des Projets Urbains Partenariaux (PUP) ainsi que par le remboursement exceptionnel d'une taxe d'aménagement de 275 000 €.

Malgré ces éléments défavorables et leur impact significatif sur les soldes de gestion, la situation financière de la commune demeure solide. Elle se traduit notamment par :

- un résultat propre de fonctionnement de 695 485,50 €, hors reprise des excédents antérieurs ;
- un solde d'exécution de la section d'investissement de -270 005,12 €, dans un contexte de ralentissement des recettes d'investissement.

Il convient enfin de rappeler que le produit de la taxe d'aménagement est resté particulièrement faible en 2025, en raison des difficultés rencontrées au niveau national dans le recouvrement de cette recette depuis la réforme entrée en vigueur en 2023.

Ces résultats témoignent de la capacité de la commune à maintenir des équilibres financiers solides malgré un contexte exceptionnel et la poursuite d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux.

FONCTIONNEMENT 2025 / RECETTES

Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Réalisations 2025
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	50 262,25 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	662 000,00 €	729 797,90 €
73	Impôts et taxes	390 639,00 €	524 449,00 €
731	Fiscalité locale	3 383 000,00 €	3 552 592,00 €
74	Dotations et participations	2 342 070,30 €	2 636 171,43 €
75	Autres produits de gestion courante	422 050,00 €	432 783,31 €
Total recettes de gestion		7 259 759,30 €	7 926 055,89 €
77	Produits spécifiques	1 000,00 €	20 904,69 €
Total recettes réelles		7 260 759,30 €	7 946 960,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	5 292,50 €
Total recettes d'ordre		6 000,00 €	5 292,50 €
Total recettes de fonctionnement		7 266 759,30 €	7 952 253,08 €

COMMENTAIRES

Les recettes de fonctionnement ont affiché une dynamique particulièrement favorable en 2025, avec un niveau de réalisation supérieur de près de 686 k€ aux prévisions budgétaires.

Cette évolution positive résulte principalement des performances enregistrées sur plusieurs postes de recettes :

- 70 - Produits des services : + 70 K€
- 73 - Impôts et taxes : + 135 K€
- 731 - Fiscalité locale : + 170 K€
- 74 - Dotations et participations : + 295 K€

Cette progression des recettes réelles de fonctionnement a permis à la commune d'absorber sans difficulté majeure la dépense exceptionnelle liée à la soulte inscrite au chapitre 65.

Il convient toutefois de souligner que certaines recettes présentent un caractère non récurrent et ne peuvent être considérées comme pérennes. Ces ressources exceptionnelles représentent un montant total de 420 K€, composé notamment du fonds départemental des droits d'enregistrement (130 K€) et de la taxe sur les terrains devenus constructibles (290 K€).

FONCTIONNEMENT 2025 / DÉPENSES

Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Réalisations 2025
011	Charges à caractère général	1 365 090,00 €	1 291 875,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 076 350,00 €	3 050 177,23 €
014	Atténuations de produits	444 000,00 €	438 120,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	2 129 500,00 €	1 949 895,73 €
Total dépenses de gestion		7 014 940,00 €	6 730 068,31 €
66	Charges financières	170 000,00 €	156 259,25 €
67	Charges spécifiques	75 000,00 €	858,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	18 000,00 €	12 914,00 €
Total dépenses réelles		7 277 940,00 €	6 900 099,56 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections	370 000,00 €	356 668,02 €
Total dépenses d'ordre		370 000,00 €	356 668,02 €
Total dépenses de fonctionnement		7 647 940,00 €	7 256 767,58 €

COMMENTAIRES

L'exercice 2025 se caractérise par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, dont le niveau de réalisation est inférieur d'environ 390 K€ aux crédits inscrits au budget primitif.

Des économies ont été constatées sur l'ensemble des chapitres budgétaires, avec un impact particulièrement marqué sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Cette situation s'explique principalement par la décision de différer le versement de la seconde moitié de la contribution au SIVU, soit un montant de 200 K€.

Il est important de préciser que cette mesure n'a entraîné aucune conséquence défavorable sur la situation financière du SIVU.

Les charges de personnel ont également été maîtrisées, avec une exécution inférieure de 26 K€ aux prévisions initiales.

Les principaux écarts favorables concernent :

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : -180 K€
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : -74 K€

Enfin, la soulte versée dans le cadre de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien constitue une charge exceptionnelle. Son caractère ponctuel contribuera à améliorer les marges de manœuvre budgétaires de la commune pour l'exercice 2026.

INVESTISSEMENT 2025 / RECETTES

Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 025 000,00 €	1 746 132,13 €	
13	Subventions d'investissement	1 760 300,94 €	1 311 583,83 €	491 566,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	180,00 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	562,71 €	
Total recettes réelles d'investissement		3 787 800,94 €	3 058 458,67 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 618 953,77 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000,00 €	356 668,02 €	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €	
Total recettes d'ordre en investissement		3 038 953,77 €	356 668,02 €	
Total recettes d'investissement		6 826 754,71 €	3 415 126,69 €	

COMMENTAIRES

Les recettes d'investissement ont été soutenues par l'affectation des excédents de fonctionnement au compte 1068, pour un montant de 1,5 M€, illustrant la capacité de la commune à autofinancer une part significative de ses projets.

L'année 2025 a également vu le versement du dernier acompte de Projet Urbain Partenarial (PUP), à hauteur de 686 K€.

Les autres recettes du chapitre 13 proviennent principalement des subventions d'investissement perçues, pour un montant de 625 K€.

S'agissant du chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », les recettes ont été affectées par un produit de FCTVA inférieur aux prévisions, de 75 K€, ainsi que par une baisse de plus de 200 K€ des recettes de taxe d'aménagement.

Au total, les recettes d'investissement présentent un écart défavorable d'environ 720 K€ par rapport aux prévisions budgétaires. Ce niveau d'écart demeure significatif dans un contexte où les excédents de fonctionnement ont été fortement mobilisés pour soutenir les investissements communaux.

INVESTISSEMENT 2025 / DÉPENSES

Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
20	Immobilisations incorporelles	23 456,00 €	0,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	180 480,87 €	7 208,74 €	173 232,67 €
21	Immobilisations corporelles	2 860 666,00 €	850 691,89 €	102 271,31 €
23	Immobilisations en cours (Hors opérations)	206 777,28 €	166 878,43 €	33 005,81 €
23	Immobilisations en cours (Opérations)	2 780 171,08 €	1 623 034,57 €	603 483,71 €
Total dépenses d'équipement		6 051 551,83 €	2 647 813,57 €	911 993,50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	280 000,00 €	275 207,43 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00 €	756 818,25 €	
Total dépenses financières		1 050 000,00 €	1 032 025,68 €	
Total dépenses réelles d'investissement		7 101 551,83 €	3 679 839,31 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	5 292,50 €	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €	
Total dépenses d'ordre en investissement		56 000,00 €	5 292,50 €	
Total dépenses d'investissement		7 157 551,83 €	3 685 131,81 €	991 993,50 €

COMMENTAIRES

L'un des principaux événements de l'exercice concerne le remboursement exceptionnel de taxe d'aménagement relatif à l'opération immobilière « Les Pralets », pour un montant de 275 K€, enregistré au chapitre 10.

En dehors de cet élément, seul le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » présente un niveau de réalisation sensiblement inférieur aux prévisions. Cette situation s'explique par le décalage de plusieurs opérations d'éclairage public conduites par le SIEA, représentant un montant de 173 K€ reporté sur l'exercice suivant.

Concernant les immobilisations en cours (chapitre 23), l'intégration des restes à réaliser permet de constater une exécution globalement conforme aux objectifs budgétaires, avec un écart limité à environ 460 K€.

Les écarts observés sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » demeurent habituels. Ce chapitre joue en effet un rôle d'ajustement lors de l'élaboration du budget primitif et fait traditionnellement l'objet d'une surestimation.

Enfin, le remboursement du capital de la dette représente une charge importante pour la section d'investissement, avec un montant de 757 K€. À cet égard, il convient de rappeler que la dette liée à la gendarmerie représente à elle seule près de 200 K€, soit environ 26% du remboursement annuel du capital.

RÉSULTATS 2025

FONCTIONNEMENT

Résultats antérieurs reportés	Solde des réalisations de l'exercice	Résultat de clôture
+3 000 134,47 €	+695 485,50 €	+3 695 619,97 €
Résultat de fonctionnement provenant de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien		+ 50 417,56 €
Résultat de fonctionnement cumulés		+3 746 037,53 €

INVESTISSEMENT

Résultats antérieurs reportés	Solde des réalisations de l'exercice	Résultat de clôture
+330 797,12 €	-270 005,12 €	+60 792,00 €
Résultat d'investissement provenant de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien		-10 926,06 €
Solde d'exécution de l'investissement cumulé		+49 865,94 €

CALCUL DES RATIOS 2025

Ratios de niveau (source DGFIP)	Ornex	Moyenne départementale (2024)	Moyenne régionale (2024)	Moyenne nationale (2024)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 378	914	925	979
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 587	1 119	1 154	1 195
Dépenses d'équipement brut / population	527	425	483	433
Encours de dette / population	1 774	729	784	703

Ratios de structure et d'analyse financière	Ornex
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44% (hors soult = 50%)
(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement K de la dette) / recettes réelles de fonctionnement	96%
Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	13%
Taux d'épargne nette (Epargne brute - remboursement K de la dette)/recettes réelles de fonctionnement	3,7%
Ratio d'endettement (Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement)	112%
Capacité de désendettement (Encours de dette / épargne brute)	8,5

COMMENTAIRES

L'analyse des ratios financiers confirme la solidité de la situation budgétaire de la commune et met en évidence une remarquable stabilité des équilibres financiers depuis 2020, malgré une croissance démographique soutenue et le développement continu des services proposés à la population.

Les principaux points de vigilance concernent le niveau d'endettement communal et son impact sur les capacités d'investissement futures. Cette situation est accentuée par un contexte général marqué par la faiblesse des recettes d'investissement, phénomène observé à l'échelle de nombreuses collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la commune devra poursuivre ses efforts afin de préserver un niveau d'épargne nette élevé. Cette épargne constitue en effet la ressource la plus stratégique pour financer durablement les investissements à venir sans accroître excessivement le recours à l'emprunt.

À l'issue de l'exercice 2025, le résultat cumulé de fonctionnement atteint 3,746 M€, tandis que le solde cumulé de la section d'investissement demeure positif à près de 50 K€. Ces résultats intègrent les conséquences financières de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien.

Ils offrent ainsi à la commune une base financière solide pour engager sereinement le nouveau mandat et poursuivre les projets structurants au service du territoire et de ses habitants.